

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/SF n° 2015.162

Marmande le 1^{er} juillet 2015

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 22 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 16 juin 2015 s'est réuni le lundi 22 juin 2015 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : MANIER Bernard, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël

Pouvoirs : de Sylvie DE LAMARLIERE à Laurence VALAY - de Fatima FIGUES à Sophie BORDERIE - de Joël HOCQUELET à Charles CILLIERES

Laurent GAY est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE soumet à l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2015. Il est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE annonce un dossier distribué pour rectificatif le Dossier n° 20 - Adoption d'une convention de groupement de commande entre la Ville de Marmande et le CCAS en vue de la passation d'un marché pour la souscription du contrat d'assurance du personnel (il sera voté selon l'ordre établi) et propose 2 dossiers urgents qu'il soumettra au vote à la fin des dossiers inscrits à l'ordre du jour (Dossiers Urgents – Dispositions relatives à l'organisation d'une manifestation « Marmande en fête » sur le domaine public et Demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée)

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

Préalablement à la présentation des dossiers de ce conseil, M. le MAIRE souhaite faire un propos introductif. Il place ce conseil municipal sous le signe des animations estivales qui ont débuté par Festidance et la Fête de la Musique, vont continuer par le festival Garorock avec le Land'Art qui se poursuivra tout l'été avec les associations de quartiers notamment celui de La Filhole. Ce Garorock est promis à un immense succès et participe fortement à la promotion de notre ville dont l'animation est enviée sur les réseaux sociaux. Il réaffirme que Marmande assume et assumera ce festival qui va connaître une évolution décisive avec la 20^{ème} édition en 2016

Il rappelle aussi les fêtes de Marmande des 17, 18 et 19 juillet, préparées activement au sein des quartiers, avec un programme dédié au terroir et ses produits. Le budget communication de Marmande en fête est fixé à 7 000 €.

M. le MAIRE souhaite revenir sur la polémique liée au nouveau tarif de la restauration scolaire et l'utilisation des CLAE pour les 212 élèves issus des communes extérieures dont 60 qui n'ont pas de structures sur leur territoire. Il informe que le coût pour ces élèves s'élève à 476 000 € par an. Il indique qu'il ne s'agit de discriminer personne mais de ne pas faire payer les marmandais qui selon des données statistiques sont plus en difficulté que d'autres. Il évoque la situation d'autres communes, dont certaines de gauche qui pratiquent la même politique. C. CILLIERES confirme qu'un certain émoi a gagné certaines écoles et qu'il sera intéressant de tirer un bilan après un an de fonctionnement. Il craint que ces mesures puissent impacter certaines écoles marmandaises à faible effectif et conduire à des fermetures alors que la carte scolaire a déjà été adoptée.

M. le MAIRE soutient qu'il ne s'agit pas de « déshabiller Pierre pour habiller Paul » et que s'il y avait des problèmes d'effectifs dans certaines de nos écoles, des redéploiements pourraient intervenir en accord avec l'Académie.

J. C. DALLA SANTA rappelle que le problème de Coussan est déjà ancien et avait abouti à un regroupement avec Thivras.

S. BORDERIE pense que la solution pourrait être intercommunale. M. le MAIRE n'y est pas opposé car cela pourrait permettre de résoudre certains problèmes notamment la régulation des effectifs scolaires et demande que l'on se renseigne auprès de MONT DE MARSAN, voir comment cela fonctionne.

Pour M. CERUTI, on gère la misère avec la baisse des dotations. Les communes pourraient être sollicitées à la place des parents. M. le MAIRE lui répond qu'elles le sont déjà mais refusent de payer les frais de scolarité des élèves inscrits à Marmande et lui indique qu'un contentieux avec certaines communes dure depuis 8 ans pour un montant de 60 000 €.

S. BORDERIE demande si Marmande paie aux communes extérieures pour ses propres élèves. M. le MAIRE lui indique que la commune paie bien toutes les facturations.

A. MAHIEU évoque le problème des commerçants qui paient des impôts à Marmande et se sentent pénalisés. Ce à quoi M. le MAIRE répond que même si cela peut paraître injuste, nous nous devons de rechercher l'équité.

M. CERUTI pense que les parents pourraient aussi se retourner vers leurs élus pour exiger le paiement de ces frais. M. le MAIRE ainsi que N. GALDIN lui confirment le refus des maires.

M. le MAIRE clôt ce débat et invite à passer à l'ordre du jour

Avant l'examen des Comptes Administratifs, M. le MAIRE informe l'assemblée de la particularité de leurs votes. Le Maire ne participant pas au vote des comptes administratifs, il quittera la salle conformément à la tradition et propose Philippe LABARDIN à la présidence pour les votes des CA 2014. Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas. Il précise également que ces comptes administratifs sont la validation des écritures 2014 du budget 2014 de transition hérité de l'ancienne équipe et amendé par la nouvelle.

20h10 – Arrivée de Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE

Il donne la parole à J. JACQUET pour présenter les Comptes Administratifs des budgets Principal et Annexes à l'appui de divers graphiques.

Dossier n° 1– Approbation du compte administratif 2014 – budget principal

J. JACQUET rappelle à l'ensemble du conseil ce qu'est un Compte Administratif. Elle présente en premier lieu les indicateurs de gestion :

- La Capacité d'Auto Financement (CAF) brute pour 3 051 836 € et la CAF nette 966 275 €
- Les Dépenses réelles de fonctionnement pour 21 209 835,91 € et les recettes réelles pour 24 512 053, 71 €
- Pour la section investissement, les dépenses réelles se montent à 6 862 230 € et les recettes réelles à 4 867 864 €

A. MAHIEU s'interroge car elle n'a pas vu apparaître la subvention pour Jazz et Garonne. J. JACQUET lui précise que ce n'est pas l'ensemble des subventions qui a été repris.

S. BORDERIE tient à faire quelques remarques sur la présentation où manquent les ratios de la strate du niveau national ce qui rend difficile les comparaisons. Elle note l'augmentation du produit de l'imposition directe et la baisse de la capacité d'autofinancement.

M. le MAIRE se dit inquiet sur l'évolution de la taxe d'habitation qui ne subit plus de dynamisme naturel compte tenu des difficultés économiques et des bas revenus des marmandais et pourtant nous avons à faire un effort sur les travaux d'équipement.

Il souligne un point positif à savoir que les emprunts toxiques ont disparu grâce à la renégociation fructueuse de Christine DE NADAI, Directrice du Service Financier et tient à la remercier.

M. CERUTI n'a pas le même regard que la majorité sur ce Compte Administratif. Où sont les économies promises questionne t'il. Vous avez dépensé plus et fait payer plus les marmandais. Il souligne que jamais la ville n'avait si peu investi pour son avenir, que les investissements se sont limités concrètement sur les chantiers initiés par l'ancienne municipalité. Ce qui lui fait dire que Marmande stagne et que le bilan est maigre. Il souligne un point positif la fin du chantier du Théâtre Comoedia mais cite quelques points moins bons, la baisse des subventions aux associations, l'augmentation des tarifs des bus Evalys et de la taxe des ordures ménagères. Pour terminer, Il suggère que la commune accompagne dans le cadre de la politique, Habitatlys pour des travaux de rénovation et d'isolation sur les bâtiments de La Gravette.

Il annonce s'abstenir sur le vote de ce Compte Administratif du budget principal.

M. le MAIRE explique que ce Compte Administratif traduit l'exécution d'un budget qui était pratiquement celui de l'ancienne municipalité et qui respectait vos propositions De plus il se souvient que son prédécesseur disait qu'un Compte Administratif se vote quoi qu'il arrive. Il lui signale qu'il n'y a pas d'augmentation de la dette et ne voit pas une baisse de l'investissement et lui précise quant à sa demande pour La Gravette que l'OPAH-ru ne pourra pas financer la rénovation de l'ensemble des bâtiments.

Pour C. CILLIERES, l'ancienne municipalité a mis la nouvelle sur de bons rails. M. le MAIRE lui précise qu'il n'y avait pas de grandes failles dans ces budgets, que c'était des choix qui n'étaient pas les siens et qu'il les respecte mais souligne qu'il leur faudra modifier un certain nombre de choses.

M. CERUTI insiste sur l'isolation thermique et phonique des bâtiments de La Gravette et pense que c'est une question centrale. M. le MAIRE lui rétorque avoir conscience que quelque chose est à faire mais compte tenu de la situation économique et sans connaître le niveau de l'enveloppe de l'ANRU, c'est difficile de se prononcer. Il lui précise que c'est un budget de 16 M € intenable pour la commune et qu'il espère que l'Etat sera au rendez-vous.

S. BORDERIE souligne qu'il n'y a pas que Le Quartier de la Gravette qui a été identifié dans le cadre de la politique de la ville. Sur ce point M. le MAIRE dit ne pas être sur de pouvoir accompagner car les sommes en jeu sont très importantes

Dossier n° 2 – Approbation du compte administratif 2014 – budget annexe Parc de stationnement

J. JACQUET présente les résultats définitifs du Budget annexe 2014 du Parc de Stationnement qui présente un excédent de 3 609,25 €.

Dossier n° 3 – Approbation du compte administratif 2014 – budget annexe Assainissement

J. JACQUET présente les résultats définitifs du Budget annexe 2014 Assainissement qui présentent un excédent de 211 965,76 €.

Elle liste les travaux réalisés à l'intention de M. CERUTI pour un montant de 200 000 €.

M. CERUTI remarque que les trottoirs des rues Bientôt Vu et Christian Baylac ne sont pas réalisés. P. LABARDIN lui rappelle qu'avant de les réaliser, il faut attendre que les riverains se connectent au réseau assainissement

Dossier n° 4 – Approbation du compte administratif 2014 – budget annexe Production d'Energie Renouvelable

J. JACQUET présente les résultats définitifs du Budget annexe 2014 Production Energie Renouvelable qui présentent un excédent de 66 207,06 €.

20H25 – Départ d'Anne MAHIEU

Dossier n° 5 – Approbation du compte administratif 2014 – budget annexe SPANC

J. JACQUET précise qu'il s'agit pour ce budget annexe SPANC de la seule section de fonctionnement qui présente un excédent de 107 072,88 €

La présentation terminée, M. le MAIRE quitte la salle pour que l'assemblée procède aux différents votes sous la présidence de Philippe LABARDIN

Dossier n° 1 – Approbation du compte administratif 2014 – budget principal

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	1 963 967.53		249 413.64		1 963 967.53
Opérations de l'exercice	22 646 772.32	24 916 660.00	5 363 229.75	4 801 658.15	28 010 002.07	29 718 318.15
TOTAUX	22 646 772.32	26 880 627.53	5 363 229.75	5 051 071.79	28 010 002.07	31 682 285.68
Résultats de clôture	-	4 233 855.21	- 312 157.96			4 546 013.17
Restes à réaliser	-	-	1 499 000.11	66 206.00	1 499 000.11	66 206.00
TOTAUX CUMULES	22 646 772.32	26 880 627.53	6 862 229.86	5 117 277.79	29 509 002.18	31 997 905.32
RESULTATS DEFINITIFS	-	4 233 855.21	1 744 952.07	-	-	2 488 903.14

Votants : 29 Abstention : 1 (CERUTI) Exprimés : 28 Contre : 0 - Pour : 28 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 2 – Approbation du compte administratif 2014 – budget annexe Parc de stationnement

BUDGET PARC DE STATIONNEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		374.82	107 390.56		107 390.56	374.82
Opérations de l'exercice	167 694.39	310 596.20	194 590.03	163 232.13	362 284.42	473 828.33
TOTAUX	167 694.39	310 971.02	301 980.59	163 232.13	469 674.98	474 203.15
Résultats de clôture		143 276.63	138 748.46			4 528.17
Restes à réaliser			918.92		918.92	
TOTAUX CUMULES	167 694.39	310 971.02	302 899.51	163 232.13	470 593.90	474 203.15
RESULTATS DEFINITIFS		143 276.63	139 667.38			3 609.25

Votants : 29 Abstention : 1 (CERUTI) Exprimés : 28 Contre : 0 - Pour : 28 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 3 – Approbation du compte administratif 2014 – budget annexe Assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	-	49 273.74		49 273.74	
Opérations de l'exercice	469 749.83	528 902.21	888 736.42	606 935.33	1 358 486.25	1 135 837.54
TOTAUX	469 749.83	528 902.21	938 010.16	606 935.33	1 407 759.99	1 135 837.54
Résultats de clôture	-	59 152.38	-331 074.83		-	-271 922.45
Restes à réaliser	-	-	316 111.79	800 000.00	316 111.79	800 000.00
TOTAUX CUMULES	469 749.83	528 902.21	1 254 121.95	1 406 935.33	1 723 871.78	1 935 837.54
RESULTATS DEFINITIFS	-	59 152.38		152 813.38	-	211 965.76

Votants : 29 Abstention : 0 Exprimés : 29 Contre : 0 - Pour : 29 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 4 –Approbation du compte administratif 2014 – budget annexe
Production d'Energie Renouvelable

BUDGET PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	78 480.45	-		108 485.91	78 480.45	108 485.91
Opérations de l'exercice	190 369.22	268 977.05	146 529.23	104 123.00	336 898.45	373 100.05
TOTAUX	268 849.67	268 977.05	146 529.23	212 608.91	415 378.90	481 585.96
Résultats de clôture		127.38		66 079.68		66 207.06
Restes à réaliser	-					
TOTAUX CUMULES	268 849.67	268 977.05	146 529.23	212 608.91	415 378.90	481 585.96
RESULTATS DEFINITIFS		127.38		66 079.68		66 207.06

Votants : 29 Abstention : 0 Exprimés : 29 Contre : 0 - Pour : 29 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 5 –

Approbation du compte administratif 2014 – budget annexe SPANC

BUDGET SPANC	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		65 761.68		-		65 761.68
Opérations de l'exercice	5 572.41	46 883.61	-	-	5 572.41	46 883.61
TOTAUX	5 572.41	112 645.29	-	-	5 572.41	112 645.29
Résultats de clôture	-	107 072.88	-	-	-	107 072.88
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	5 572.41	112 645.29	-	-	5 572.41	112 645.29
RESULTATS DEFINITIFS	-	107 072.88	-	-	-	107 072.88

Votants : 29 Abstention : 0 Exprimés : 29 Contre : 0 - Pour : 29 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 6 –

Approbation des comptes de gestion 2014 dressés par Monsieur José ABENIA, Trésorier Municipal

J. JACQUET constate que ces comptes de gestion reflètent fidèlement les documents budgétaires de la Mairie.

M. le MAIRE tient à féliciter M. ABENIA, Trésorier Municipal pour le travail réalisé et le remercie pour son aide et sa disponibilité

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers Finances :

Concernant les dossiers 7, 8, 9, 10 et 11, M. le MAIRE fait successivement adopter l'affectation des résultats 2014 au budget 2015 Principal et les budgets 2015 Annexes Parc de Stationnement, Assainissement, Production d'Energie Renouvelable et du SPANC

Dossier n° 7 – Affectation du résultat 2014 - budget principal de la ville de Marmande

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats 2014 du budget principal comme suit :

Cpte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 744 952.07 €
Ch. R 002- Résultat de fonctionnement reporté	2 488 903.14 €
Ch. D 001- Résultat d'investissement reporté	312 157.96 €

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 8 – Affectation du résultat 2014 - budget annexe parc de stationnement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats 2014 du budget annexe du parc de stationnement comme suit :

R 1068 – excédent d'exploitation capitalisé	139 667.38 €
D 001 – résultat d'investissement reporté	- 138 748.46 €
R 002 – excédent de fonctionnement reporté	3 609.25 €

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité**Dossier n° 9 – Affectation du résultat 2014 - budget annexe assainissement**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats 2014 du budget annexe assainissement comme suit :

R 1068 – Excédent d'exploitation capitalisé	59 152.38 €
D 001 – résultat d'investissement reporté	- 331 074.83 €

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité**Dossier n°10 – Affectation du résultat 2014 - budget annexe Production d'Energie Renouvelable**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats 2014 du budget annexe de Production d'Energie Renouvelable comme suit :

R 1068 – Excédent d'exploitation capitalisé	0.00 €
R 001 – Résultat d'investissement reporté	+ 66 079.68 €
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 127.38 €

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité**Dossier n°11 – Affectation du résultat 2014 - budget annexe SPANC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats 2014 du budget annexe du SPANC comme suit :

R 002 – résultat de fonctionnement reporté	107 072.88 €
--	--------------

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Il procède de même pour les dossiers 12, 13, 14 et 15 qui concernent les Décisions Modificatives de ces différents budgets.

Dossier n°12 – Décision modificative n° 1 du budget principal de la ville de MarmandeVotants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité**Dossier n°13 – Décision modificative n° 1 du budget annexe du Parc de Stationnement de la ville de Marmande**Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité**Dossier n°14 – Décision modificative n° 1 du budget annexe d'Assainissement de Marmande**Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité**Dossier n°15 – Décision modificative n° 1 du budget annexe du SPANC de la ville de Marmande**Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité**Dossier n°16 – Effacement de dettes**

J. JACQUET précise que le Tribunal d'Instance a ordonné l'effacement de la dette concernant la restauration scolaire et la CLAE de 3 familles pour un montant total de 767,93 €. Il s'agit d'autoriser M. le MAIRE à signer les états de taxes et produits irrécouvrables.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 – Octroi protection fonctionnelle à deux policiers municipaux

Il s'agit d'octroyer la protection fonctionnelle à 2 ASVP qui se sont fait publiquement insulter par un gérant de bar et qui ont porté plainte.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 – Acquisition d'une licence IV

J. JACQUET explique que dans le cadre de la mise en service de la nouvelle salle de spectacle du Comoedia, la ville s'est porté acquéreur d'une licence IV suite à une liquidation judiciaire pour un montant de 8 000 €.

S. BORDERIE trouve l'idée intéressante mais souhaite que soient mis en place, notamment auprès des jeunes, des outils de communication pour la lutte contre l'alcoolisme.

M. le MAIRE acquiesce mais précise qu'il s'agit seulement de mettre en place une certaine convivialité, la ville n'ayant pas vocation à mettre en place un débit de boisson.

L. VALAY ajoute qu'il ne s'agit pas de servir d'alcools forts.

L. GAY s'interroge pour savoir si une licence III n'aurait pas été mieux adaptée.

M. le MAIRE lui précise qu'il s'agit d'un achat d'opportunité personne ne s'étant déclaré pour cette acquisition et qu'il n'y avait de licence III disponible.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 – Attribution de subventions aux associations culturelles et associations diverses pour l'année 2015

L. VALAY explique qu'il s'agit de préserver les diverses activités culturelles tout en étant attentionnés sur les deniers publics ce qui a conduit à une baisse des subventions de 5 %.

Elle signale que pour la 2^{ème} année, la subvention de Jazz et Garonne qui est en cours de discussion, baissera de façon significative mais il existera des projets parallèles et sera accompagner différemment. Il faudra également accompagner Land'Art tout l'été avec les sculptures monumentales présentent à la Filhole dans le cadre de l'animation estivale. Elle fait remarquer l'attribution d'une nouvelle subvention de 5 000 € à la Galerie associative Egrégore.

S. BORDERIE souligne qu'à sa connaissance c'étaient 10 000 € qui étaient prévus.

M. le MAIRE explique qu'il fallait conserver une part de réactivité sans obérer la capacité d'intervention de la municipalité notamment pendant l'été, ce que confirme L. VALAY qui ne veut pas se priver de pouvoir intervenir sur un éventuel coup de cœur culturel ou musical.

M. le MAIRE précise qu'ils ne pourront continuer à baisser tous les ans les subventions nécessaires pour la vie de ces associations. Il faudra trouver l'étiage.

M. CERUTI annonce qu'il votera contre ces baisses de subventions.

- **Associations Culturelles**

Nom des Associations Bénéficiaires	Subvention de Fonctionnement
APACAM	104 500 €
Ligue de l'enseignement - FOL 47	19 000 €
Arts et Culture	775 €
Chœur Val de Garonne	1 930 €
Ensemble Pierre Taconne	730 €
Festival Lyrique	65 550 €
Lux in Tenebris	1 075 €
Lima Théâtre 47	810 €
Théâtre de l'Atelier	390 €
Compagnie Prométhée	3 420 €
Tous artistes Enfants	905 €
Symphonistes d'Aquitaine	20 900 €
Union Musicale	2 890 €
Association Harmonie par le Chant	260 €
Tarot Club de Marmande	130 €
Université Populaire	1 785 €
Val de Garonne – Québec	145 €
Association Protestante d'Ecoute et de Soutien	200 €
EGREGORE	5 000 €

- Conformément à la convention d'objectif triennale 2014/2016 entre la Ville de Marmande et l'Association MR Power du 31 janvier 2014 (délibération 2014 A 14 du 27 janvier 2014), la subvention 2015 versée à MR Power s'élève à 110 200 €.

- **Associations diverses**

Nom des Associations Bénéficiaires	Subvention de Fonctionnement
Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur Marmande-Tonneins	150 €
Comité des Fêtes de Coussan (Organisation des fêtes de Marmande)	500 €
Association des marmandais du Levant	500 €

J.C. DALLA SANTA, et J.P. MARCHAND ne prennent pas part au vote

Votants : 28 Abstention : 0 Exprimés : 28 Contre : 1 (CERUTI)- Pour : 27 – Dossier adopté à la majorité

Dossier n°20 – Adoption d'une convention de groupement de commande entre la Ville de Marmande et le CCAS en vue de la passation d'un marché pour la souscription du contrat d'assurance du personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention de groupement ci-joint, pour la passation d'une procédure adaptée de consultation relative à la souscription du contrat d'assurance du personnel « Risques Statutaires » entre la Ville de Marmande et le Centre Communal d'Action Sociale.
- Dit que la Ville de Marmande est désignée comme coordonnateur de ce groupement, avec pour mission de centraliser les besoins, de gérer la procédure de marché, de signer et notifier le marché.
- Précise que l'exécution du marché demeure sous l'égide de chaque membre du groupement
- Dit que c'est la Commission Ad'Hoc compétente qui désignera l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés publics et tous autres documents inhérents à cette opération.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 – Suspension de paiement de la Taxe d'Aménagement et de la redevance d'archéologie préventive

J. JACQUET explique que le projet d'aménagement de l'Îlot des capucins déposé par la SCI J2L représentée par Monsieur LUNAUD Ludovic a fait l'objet d'une autorisation de permis de construire n°047.157.12 F 0037.

Or, un recours en annulation contre ce permis de construire a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par un tiers.

Aussi, la société J2L sollicite la suspension du paiement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive relatives au permis attaqué en attendant le jugement du Tribunal administratif de Bordeaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une suspension de paiement de la Taxe d'Aménagement et de la redevance d'archéologie préventive : Dossier n° PC04715713F0042 du 27/03/2014

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Direction Générale:

Dossier n°22 – Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Modification des statuts de Val de Garonne Agglomération

M. le MAIRE rappelle que le législateur a décidé de transférer cette compétence, jusqu'ici assurée par divers syndicats qui devront être dissous. Ils continueront néanmoins à être inclus dans le périmètre de VGA via les communes qui intervenaient au sein de ces syndicats devenus intercommunaux.

Val de Garonne Agglomération se substituera à ces communes dans un délai de 3 mois suite à la validation par tous les Conseils Municipaux et la parution de l'arrêté préfectoral.

VGA a décidé l'anticipation de la taxe GEMAPI de 9 € par habitant à compter du mois d'octobre. Il pense que ce transfert de compétence permettra l'harmonisation de la gouvernance des syndicats et de la protection.

M. CERUTI craint que certains qui œuvraient au sein des communes ou de ces syndicats, ne se sentent dépossédés de leurs compétences qui sont grandes en la matière.

Il demande en outre comment se sont positionnées les communes au sein de VGA et que deviendront les budgets des syndicats.

M. le MAIRE lui indique qu'ils seront intégrés à la réflexion et que seul un maire et un conseiller communautaire se sont prononcés contre. Il précise que ceux qui possèdent une longue expertise pourront être consultés au titre d'agents temporaires au service de l'intercommunalité.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Communication :

Dossier n°23 – Conventions de Prestation Communication – Associations Marmandaises

P. LABARDIN explique qu'il convient de conclure des conventions de moyens avec les associations citées dans la délibération, pour des travaux demandés au service Communication-Reprographie

C. CILLIERES demande si à terme toutes les associations seront concernées ?

M. le MAIRE acquiesce en précisant qu'il est important que tout soit formalisé et établi dès le départ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de conclure des conventions de moyens avec les associations suivantes :

- Amicale Laïque section Théâtre
- Théâtre de l'Atelier
- Lux in Tenebris
- Comité des Fêtes de Coussan
- Association Los Pimintos
- ASPTT section Triathlon

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

J.C. DALLA SANTA, et J.P. MARCHAND ne prennent pas part au vote

Votants : 28 Abstention : 0 Exprimés : 28 Contre : 0 - Pour : 28 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers Etat Civil :

Dossiers n°24 – Convention d'échange dématérialisé de Données pour la Gestion des Avis de Naissance

P. LABARDIN informe que la présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place et de gestion d'un protocole de transmission par voie électronique de données issues de la gestion de l'état civil et concernant plus particulièrement les avis de naissance. Cette procédure a pour objectif de se substituer à l'envoi de ces avis via un support papier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de valider la convention, jointe à la présente délibération.

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer la présente convention avec le Conseil Départemental.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 – Rétrocession de concession – Cimetière de Granon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte la rétrocession à titre gratuit à la commune de Marmande de la concession trentenaire de Monsieur DE LUNARDO André, acquise le 10 octobre 1984, sise au cimetière de Granon, Allée 55 Côté Droit Terrain 25

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers Culture :**Dossier n°26** – Tarifs 2015-2016 du Conservatoire Maurice Ravel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'augmenter les tarifs du Conservatoire d'1 %
 Autorise M. le MAIRE ou son représentant à appliquer les nouveaux tarifs pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°27 – Archives municipales – Expositions sur la Grande Guerre – Demande de subvention auprès de la Mission Centenaire

L. VALAY explique que les archives municipales ont programmé durant quatre années une série d'expositions et d'animations relatives à la Grande Guerre : De Sarajevo à la Mer du Nord du 11 novembre 2014 au 31 octobre 2015, Des tranchées à l'enfer de Verdun du 11 novembre 2015 au 31 octobre 2016, Le deuxième front, la vie à l'arrière du 11 novembre 2016 au 31 octobre 2017, Du doute à la victoire du 11 novembre 2017 au 30 novembre 2018.

Ce programme et les animations prévues ont permis l'obtention du label national de la Mission du Centenaire. L'attribution de ce label permet d'intégrer le logo de la Mission Centenaire à tous les documents relatifs à la Grande Guerre et de bénéficier d'une communication gratuite dans divers programmes nationaux. La Mission Centenaire octroie également des subventions à certains projets. Il est donc proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Mission Centenaire conformément au plan de financement suivant :

- Coût total de l'opération TTC :	3 000 €
- Subvention de la Mission Centenaire (40 %) :	1 200 €
- Financement de la ville de Marmande :	1 800 €

C. CILLIERES salue la grande qualité du travail réalisé par le service des Archives, qu'il a pu découvrir avec ses élèves.

L. VALAY remercie et confirme la priorité accordée au caractère pédagogique pour les enfants. Elle félicite aussi ce service pour le travail remarquable effectué.

A. VERDIER note une exposition magnifique et souhaiterait que l'on puisse augmenter les créneaux d'horaires d'ouverture pour certains publics qui travaillent.

L. VALAY va voir ce qui peut être fait, mais précise que le service des Archives n'est pas un musée.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°28 – Acquisition d'une photographie d'art

M. le MAIRE explique que la commune a pour habitude chaque année d'acquérir des œuvres artistiques. Cette année, le choix s'est porté sur une œuvre d'art moderne, une photographie réalisée par le marmandais Yann RABANIER dont la réputation dépasse largement les frontières de l'Europe. Cette œuvre prendra place dans le grand escalier de l'Hôtel de Ville et précise que le coût à réception de la facture s'élève à 2 800 €.

K. BRETAGNE précise que cette photographie est une véritable œuvre d'art contemporain réalisée par un collectif de jeunes artistes émergents.

L. VALAY indique que Yann RABANIER était le photographe officiel du journal Le MONDE au festival de Cannes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de l'acquisition d'une photo de la série « Paysage de Los Angeles » d'un montant total de 2 800 €.
 Précise que les crédits nécessaires au règlement de l'opération sont inscrits au budget.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers Sports :**Dossier n°29** – Subvention exceptionnelle au Full Boxing Marmandais

J. L. DUBOURG précise que cette subvention exceptionnelle de 1 000 € est attribuée au titre de l'organisation des championnats d'Europe qui ont permis à la Marmandaise Amandine MUDRY de conserver son titre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer à l'association sportive la subvention exceptionnelle suivante :
Association « Full Boxing Marmandais » : 1 000,00 €
Précise que le montant de cette subvention sera prélevé sur l'enveloppe prévue au budget 2015.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°30 – Modification de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs liant le Moto Club Marmandais et la Ville de Marmande – Annule et remplace la délibération n° 2015 D 11 du 18 mai 2015

J.L. DUBOURG explique que le Moto Club Marmandais connaît des difficultés depuis plusieurs saisons pour l'organisation de son Grand Prix le soir du 13 juillet. Il est donc proposé le versement de la subvention de 33 000 € sur un seul versement en anticipation de ce qui était prévu sur les années 2015, 2016 et 2017 par convention.

S. BORDERIE se fait préciser qu'il s'agit bien d'une avance de trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de modifier par avenant la Convention d'Objectifs Pluriannuelle (délibération n° 2013 E 20)
Autorise le versement d'une subvention de 33 000 €
Précise que le montant de cette subvention sera prélevé sur l'enveloppe prévue au budget 2015.
Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers Services Techniques :

Dossier n°31 – Attribution d'un fonds de concours d'investissement au SDEE 47.- Travaux d'effacement des réseaux Avenue Baylac et Rue Baudelaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'un fonds de concours au SDEE 47 dans le cadre de la réalisation des travaux d'électrification (dissimulation des réseaux) Avenue Baylac et Rue Baudelaire, à hauteur de 40 % du coût global réel HT de l'opération et plafonné à 182 288.00 euros (75%) ;
Précise que ce financement est subordonné à l'accord concordant du Comité Syndicat du SDEE 47 ;
Précise que la contribution correspondante due au SDEE 47 au titre de cette opération sera nulle, et que le SDEE 47 ne perçoit pas de subvention dans le cadre de l'opération ;
Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents liés à cette affaire.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°32 – Attribution d'un Fonds de Concours d'Investissement au SDEE 47. Travaux d'effacement des réseaux Rue des Isserts

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'un fonds de concours au SDEE 47 dans le cadre de la réalisation des travaux d'électrification (dissimulation des réseaux) Rue des Isserts à hauteur de 40 % du coût global réel HT de l'opération et plafonné à 51 108.14 euros (75%) ;
Précise que ce financement est subordonné à l'accord concordant du Comité Syndicat du SDEE 47 ;
Précise que la contribution correspondante due au SDEE 47 au titre de cette opération sera nulle, et que le SDEE 47 ne perçoit pas de subvention dans le cadre de l'opération ;
Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents liés à cette affaire.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Citoyenneté/Jeunesse :

Dossier n°33 – Chantiers Jeunes Citoyens

B. CAMPS propose pour cette deuxième année des chantiers jeunes Citoyens basés sur deux axes :

- Une aide technique aux fêtes de Marmande (manutention et gestion des catering des groupes).
- Réfection des deux chalets de l'école de Beyssac.

A l'issu d'une semaine du service rendu à la collectivité, le jeune se verra octroyer une bourse de financement d'un montant de 150 € soit pour une inscription dans une auto-école soit pour une licence sportive ou culturelle ou pour une formation BAFA. Elle lui sera versée sur présentation d'une attestation de l'organisme.

S. BORDERIE demande combien de jeunes avaient participé l'année passée.

B. CAMPS lui précise que la capacité d'accueil a été de 8 jeunes par semaine durant trois semaines.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Urgent – Dispositions relatives à l'organisation d'une manifestation « Marmande en fête » sur le domaine public

M. le MAIRE informe que la manifestation Marmande en Fête des 17, 18 et 19 juillet 2015 se veut un évènement pour les marmandais et par les marmandais. Plusieurs sites de la ville seront investis et il a été proposé aux commerçants et associations d'installer terrasses et bodegas.

Pour permettre la pleine réussite de cette animation festive et populaire, il est donc proposé la gratuité du domaine public ainsi que les demandes d'ouvertures provisoire de compteur électrique pour les commerçants et associations marmandaises.

M. CERUTI souhaite avoir des informations, outre les 7 000 € dédiés à la communication, sur le financement des festivités ?

M. le MAIRE confirme que les 25 000 € initialement prévus pour « Marmande à la Belle Epoque » et à laquelle ont renoncé les organisateurs, sont affectés à Marmande en fête.

R. CHRISTEN se fait préciser que la consommation électrique sera aussi gratuite.

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Urgent – Demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Considérant que la commune a des difficultés techniques liées à la possession d'un patrimoine important (99 bâtiments) et la prise en compte de deux grands projets municipaux, tels que « Centre-ville, cœur de vie » et le « Pôle multimodal » ; ces deux projets entraînent des modifications majeures de circulation et d'aménagement de l'espace public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Demande la prorogation du délai de dépôt de son Agenda d'Accessibilité Programmée dite « de patrimoine ».

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à déposer auprès de la DDT 47, la demande de prorogation du délai de dépôt de son Agenda d'Accessibilité Programmée dit « de patrimoine ».

Votants : 30 Abstention : 0 Exprimés : 30 Contre : 0 - Pour : 30 –Dossier adopté à l'unanimité

Décisions

- ♦ Décision n° 2015.080 – 13.05.15 - Mise en séparatif des réseaux d'assainissement Rue Creuzet - Marché n° 15.04
- ♦ Décision n° 2015.081 – 19.05.15 - Vente de fauteuils du Comoedia
- ♦ Décision n° 2015.082 – 20.05.15 - Fournitures de matériels électriques - Marché n°2014.02 – Lot 2 et 3 - Avenant n°1
- ♦ Décision n° 2015.083 – 21.05.15 - Frais de restauration Conseil Municipal Enfants
- ♦ Décision n° 2015.084 – 26.05.15 - Master-class piano – Conservatoire Maurice Ravel
- ♦ Décision n° 2015.085 – 27.05.15 - Travaux de réhabilitation du Comoedia -Marché n° 14.07 Avenant n° 2 au lot 5

- ♦ Décision n° 2015.086 – 28.05.15 - Animation « Bouge ton Europe »
- ♦ Décision n° 2015.087 – 28.05.15 - Animation « Bouge ton Europe »

- ♦ Décision n° 2015.088 – 28.05.15 - Animation « Bouge ton Europe »
- ♦ Décision n° 2015.089 – 28.05.15 - Animation « Bouge ton Europe »
- ♦ Décision n° 2015.090 – 28.05.15 - Animation « Bouge ton Europe »
- ♦ Décision n° 2015.091 – 28.05.15 - Prix de la Ville de Marmande pour l'exposition des peintres du marmandais
- ♦ Décision n° 2015.092 – 28.05.15 - Service matériel réseau
- ♦ Décision n° 2015.093 – 28.05.15 - Convention de partenariat entre la Commune de Marmande et la SARL Hellada Distribution en faveur du Carrefour Market Marmande pour le prêt de son parking dans le cadre du Festival Garorock 2015 pour l'aménagement d'une aire de stationnement pour véhicules légers
- ♦ Décision n° 2015.094 – 29.05.15 - Mission d'élaboration du plan guide Centre Ville Cœur de Vie - Marché n° 14.17 - Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2015.095 – 01.06.15 - Contrat de maintenance des Progiciels LogiLibre-EPM et OpenEPM
- ♦ Décision n° 2015.096 – 01.06.15 - Nuit de Garonne Patrimoine du 16 juillet 2015
- ♦ Décision n° 2015.097 – 01.06.15 - Nuit de Garonne patrimoine lyrique du 20 août 2015
- ♦ Décision n° 2015.098 – 02.06.15 - Service de télécommunication téléphonie fixe, mobile et services de données. - Marché n°2015.01 - Avenant n° 1 aux lots n° 1 et 2
- ♦ Décision n° 2015.099 – 02.06.15 - Renégociation du prêt n°MPH258070EUR001 (Score Gissler 3E) auprès de LA SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL - Budget Principal 2015
- ♦ Décision n° 2015.100 – 02.06.15 - Animation « Bouge ton Europe »
- ♦ Décision n° 2015.101 – 04.06.15 - Convention de partenariat avec la Jeune Chambre Economique d'Agen pour une exposition de Photos
- ♦ Décision n° 2015.102 – 04.06.15 - Remplacement des sièges du COMOEDIA - Marché n°2015.02 - Avenant n°1
- ♦ Décision n° 2015.103 – 04.06.15 - Travaux de réhabilitation du Comoedia - Marché n° 14.07 - Avenant n° 3 au lot 1
- ♦ Décision n° 2015.104 – 05.06.15 - Travaux de réhabilitation du Comoedia - Marché n° 14.07 - Avenant n° 2 lot 6
- ♦ Décision n° 2015.105 – 08.06.15 - Animation estivale à la Filhole
- ♦ Décision n° 2015.106 – 08.06.15 - Réalisation de travaux d'éclairage public avec la société CEPECA pour l'avenue Baylac et la rue Baudelaire
- ♦ Décision n° 2015.107 – 09.06.15 - Marché n°2014.02 - Fournitures de matériels électriques - Avenant n° 1 Lots 1, 4, 5 et 6 - Avenant n° 2 Lots 2 et 3
- ♦ Décision n° 2015.108 – 11.06.15 - Souscription d'une assurance annulation pour la Fête de La Musique du 21 juin 2015
- ♦ Décision n° 2015.109 – 12.06.15 - Réseau pluvial Rue Dunant Marché n°15.11

Avant de clore ce conseil, M. le MAIRE fait part à l'assemblée de sa tristesse suite au décès de Joël LARQUEMIN, agent de la commune et invite à avoir une pensée pour lui

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 00.

Le Secrétaire de séance,
Laurent Gay



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET



